

TENDANCES

La lettre des études et évaluations de l'Agefiph N°10 - Novembre 2015

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Le cheminement vers la vie professionnelle des anciens étudiants handicapés

Suite à la loi du 11 février 2005, qui a conduit à la généralisation, dans les universités françaises, des Services d'Accueil des Etudiants Handicapés (SAEH), chargés notamment de mettre en place, pour les étudiants qui en font la demande, des aménagements techniques et humains leur permettant de poursuivre leurs études et de passer les examens dans des conditions adaptées, le nombre d'étudiants bénéficiant d'aménagements pour raison de santé ou de handicap a doublé durant la dernière décennie. L'« Enquête nationale sur les parcours des anciens étudiants handicapés » conduite entre 2013 et 2014 par l'équipe de recherche SantESiH, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Agefiph et le concours des SAEH des universités françaises, vise à améliorer la connaissance sur les parcours des anciens étudiants handicapés, notamment leur parcours d'entrée dans la vie active.

Après le Tendances n°9, qui faisait état d'une première exploitation quantitative des données collectées, cette publication présente des éléments plus qualitatifs.

Rappel de la méthodologie de l'enquête et population des répondants

L'enquête par questionnaire visait les étudiants sortis de l'enseignement supérieur entre 2007 et 2013, diplômés ou non, et ayant été en relation avec les SAEH. Mise en ligne du 15 juin 2013 au 5 septembre 2014¹, elle abordait trois temps du parcours des personnes - le parcours de formation, le parcours d'insertion et la situation au moment de l'enquête - via un ensemble de questions fermées et ouvertes.

L'échantillon étudié ici compte 466 personnes, dont l'âge moyen est de 28 ans (de 21 à 38 ans) au moment de l'enquête. 92 % avaient demandé des aménagements (temps majoré pour les examens pour 9 enquêtés sur 10 ; les aides techniques (25 %) et humaines (32 %) sont beaucoup moins citées).

La répartition des enquêtés par type de troubles au moment des études supérieures est présentée ci-contre, en comparaison des statistiques ministérielles².

Les troubles des enquêtés au moment des études
Ecart par rapport à la population des étudiants
handicapés en 2012-2013

Types de troubles	Répartition	Ecart
Trouble moteur	27%	+2 pts
Trouble du langage et de la parole	13%	-13 pts
Trouble auditif	12%	+5 pts
Trouble visuel	11%	+2 pts
Trouble psychique	9%	-3 pts
Trouble viscéral	7%	-8 pts
Trouble intellectuel et cognitif	5%	+3 pts
Plusieurs troubles associés	4%	-1 pts
Autre	12%	-1 pts

Lecture : 7 % des enquêtés déclarent avoir eu un trouble viscéral pendant leurs études alors que les étudiants recensés dans les données ministérielles et ayant un trouble viscéral représentent en 2012-2013 15 % des effectifs.

Les stages, un premier pas vers le monde professionnel

Si 85 % de répondants ont fait au moins un stage durant leurs études, ce premier pas vers le monde professionnel ne s'est pas toujours passé sans problème : 32 % de ceux ayant effectué un stage ont rencontré des difficultés dans la recherche du stage, 22 % dans son déroulement. Nombreux ont été ceux à souhaiter préciser les difficultés rencontrées (n=129)³.

Une trentaine d'enquêtés évoquent des difficultés qualifiées de « normales », « comme tous les autres étudiants » : un marché du travail tendu, le manque d'expérience des étudiants, la concurrence forte, le fait que les entreprises ne prennent pas de stagiaires ou encore la difficulté à « chercher seul » un stage.

La question de l'accessibilité est posée par une vingtaine de personnes, qui signalent leurs difficultés à trouver en proximité des structures accessibles et correspondant à leur projet professionnel : ce qui peut induire des temps de trajets conséquents générant de la fatigue alors même que, dans certains cas, les problèmes de santé exigent de limiter les trajets. Dans ces situations, le champ des recherches se trouve considérablement réduit.

¹ D'autres modes d'administration (par courrier, par téléphone ou en face à face) ont été proposés en cas de besoins particuliers

² Handi_U / MESR, 2013

³ Question ouverte : pouvez-vous préciser la nature de ces difficultés ?

Quelques personnes malentendantes expliquent combien leurs recherches ont été limitées par leur impossibilité de téléphoner et l'obligation, parfois, de passer par un tiers pour prospecter. De même, certaines personnes ayant un handicap visuel soulignent le temps additionnel dont elles ont besoin pour se rendre sur les lieux potentiels de stage, repérer les adresses, etc. Tout ce temps supplémentaire est présenté comme un frein dans l'accès aux stages.

Une quinzaine d'enquêtés évoquent des refus systématiques en raison de leur handicap, lors du contact téléphonique ou de l'entretien.

Quand un stage a été trouvé, des difficultés dans le déroulement du stage en lui-même peuvent apparaître. Elles sont explicitées par 28 personnes. Il peut s'agir d'un manque d'adaptation des postes (notamment pour les personnes ayant un trouble visuel ou moteur). Le temps du stage est alors présenté comme un temps de « confrontation à la réalité professionnelle et à la nécessité d'une adaptation (des postes, des horaires) ». La fatigue liée à la charge de travail et aux « à côtés » (trajet, soins...) est également mentionnée.

Quelques rares difficultés relationnelles sont mises en avant (n=7). Il s'agit soit de difficultés de communication avec les autres et d'isolement (notamment pour les personnes sourdes), soit de conflits plus ou moins forts allant de reproches sur les compétences (en lien avec une mauvaise compréhension du handicap) à la rupture de la convention de stage.

D'autres malentendus ont pu naître au cours du stage en raison d'absences pour maladie mal comprises ou qui ont amputé de façon importante la durée du stage.

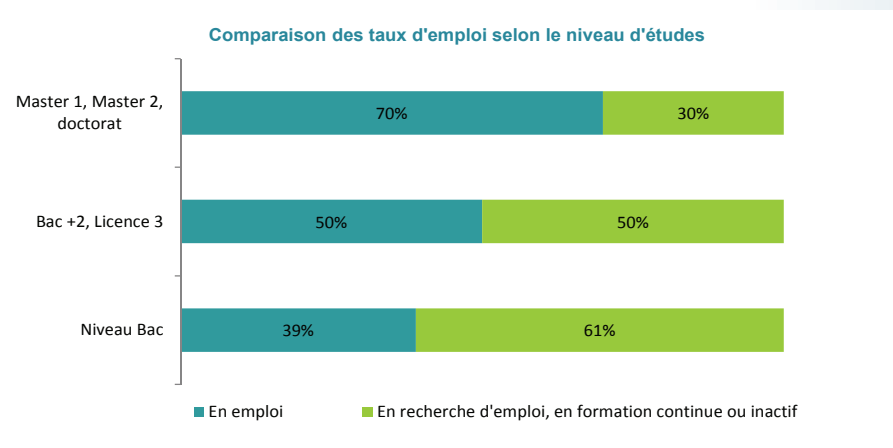
Enfin, 18 personnes présentent leurs difficultés comme relevant de leur responsabilité (« je suis lente », « j'ai du mal à me concentrer », « ma faible mémoire », « je suis phobique sociale »), sans évoquer d'éventuelles adaptations qui auraient pu les pallier.

L'accès à l'emploi et les facteurs discriminants

Au moment de l'enquête, 274 personnes (59 %) sont en emploi, 45 en formation continue (10 %) et 147 sans activité professionnelle (32 %) ; parmi ces dernières, 103 recherchent un emploi.

Il n'y a pas de corrélations particulières entre la situation professionnelle au moment de l'enquête et le type de limitations déclarées⁴, la visibilité ou non de la déficience ; de même, ceux qui estiment que le handicap a eu « un peu d'influence » sur leur situation au moment de l'enquête sont aussi souvent en emploi (67 %)⁵ que ceux qui l'estiment sans aucune influence ; seuls ceux qui déclarent une forte influence du handicap sont plus souvent inactifs (15 %) ou en recherche d'emploi (26 %).

En revanche les niveaux d'études des enquêtés influencent les taux d'emploi : la majorité des individus (61 %) n'ayant validé aucun diplôme dans l'enseignement supérieur n'occupent pas d'emploi au moment de l'enquête⁶.



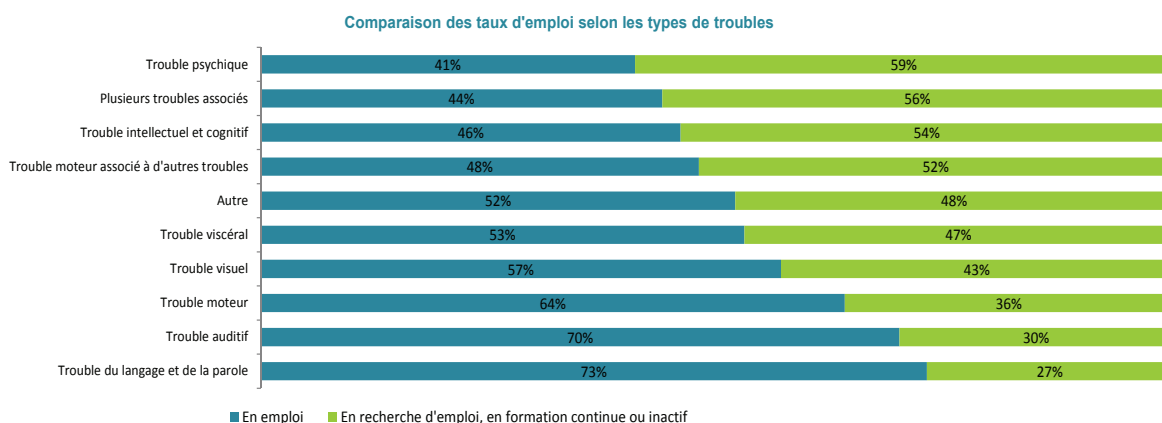
Lecture : 70 % des enquêtés ayant un master 1, master 2 ou doctorat sont en emploi.

⁴ Le type de limitations ne préjuge pas de l'intensité des dites limitations

⁵ Question : diriez-vous que votre handicap a influencé votre situation actuelle ? Diriez-vous que votre handicap a influencé votre lieu de vie ? Diriez-vous que votre handicap a influencé votre logement ? => Modalités de réponse pour les 3 questions : 1- Oui beaucoup ; 2- Oui, un peu ; 3- Non pas du tout

⁶ Il convient d'être prudent dans les conclusions, étant donné les effectifs réduits de la catégorie : 44 personnes ont un niveau Bac

La comparaison du taux d'emploi **selon les types de troubles** indique une **variation importante** entre les personnes ayant des troubles⁷ du langage et de la parole (73 %) et les personnes ayant des troubles psychiques (41 %). On peut noter des écarts similaires et une hiérarchie très proche dans les réponses à la question relative à l'influence du handicap sur la situation des enquêtés : **seuls 11 % des enquêtés ayant un trouble du langage et de la parole déclarent que leur handicap a beaucoup influencé leur situation actuelle**, ce qui est bien inférieur aux personnes ayant un trouble moteur (50 %), plusieurs troubles associés (65 %) ou un trouble psychique (68 %)⁸.



Lecture : 41 % des enquêtés ayant un trouble psychique sont en emploi.

De la situation d'étudiant handicapé à celle de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Alors que la quasi-totalité des enquêtés étaient des « étudiants handicapés » reconnus comme tels par leur université⁹, **seuls 66 % ont un (ou plusieurs) titre(s) de reconnaissance administrative de leur handicap au moment de l'enquête**. Parmi le tiers des enquêtés n'ayant pas de reconnaissance, la majorité (75 %) ne l'ont pas demandée, 5 % ne l'ont pas obtenue, 6 % ont une demande en cours ; 13 % avancent différentes explications comme le fait de résider à l'étranger, l'ignorance des dispositifs, le refus d'un professionnel de santé.

Si les deux populations (non reconnus vs reconnus) répondent de façon proche à un certain nombre de questions (appréciation sur la période des études...), elles présentent des différences notables en matière de types de troubles et de limitations associées.

Ainsi, les enquêtés ayant un trouble du langage et de la parole représentent le tiers des personnes sans reconnaissance, et seulement 2 % des personnes reconnues.

Une majorité de personnes sans reconnaissance déclarent ne jamais avoir ressenti pendant leur vie étudiante de

difficulté à se déplacer, effectuer certains gestes ou avoir des relations faciles et agréables avec les autres. A contrario, les personnes reconnues ont (souvent ou toujours) rencontré des difficultés et ce, y compris lorsque des aménagements ont été prévus. Les écarts les plus importants entre les personnes sans reconnaissance et les « reconnues » ont trait à l'absence de difficultés à se déplacer (+28 points), et à avoir des relations faciles avec les autres (+20 points) cf. schéma page 4.

Par ailleurs, 57 % des enquêtés sans reconnaissance estiment que leur handicap ne se remarque pas du tout (vs 28 % des « reconnus ») ; à l'inverse ils sont seulement 3 % à déclarer qu'il se remarque immédiatement (vs 33 % des « reconnus »).

⁷ Là encore, il convient d'être prudent dans les conclusions, étant donné les effectifs réduits des catégories.

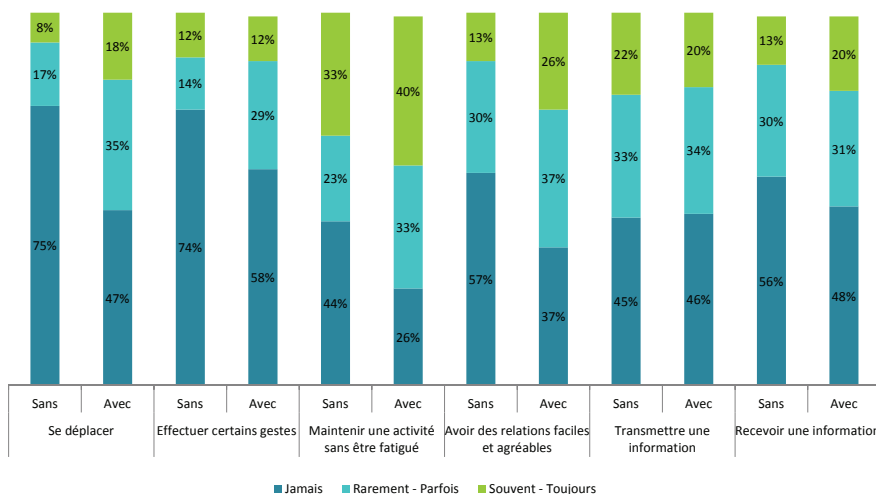
⁸ Cf. note 7 ci-dessus

⁹ Pour rappel, 92 % des individus avaient demandé un aménagement et l'avaient obtenu dans 96 % des cas.



On peut trouver dans le parcours antérieur des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative au moment de l'enquête des « signaux » de limitations plus prégnantes : ils ont plus souvent fréquenté un établissement spécialisé (13 % contre 3 % pour les non reconnus)¹⁰, sont plus nombreux à s'être orientés dans l'enseignement supérieur en prenant prioritairement en compte le futur lieu d'habitation (6 % contre 1 %), au détriment de leurs envies d'études ; ils ont, pendant leurs études, bénéficié plus souvent d'aménagements (en plus du temps majoré) : aides techniques (29 % contre 17 %), aides humaines (43 % contre 12 %). On note aussi qu'ils sont plus nombreux à avoir interrompu au moins une fois leurs études en raison de leur handicap (40 % contre 29 % pour les « sans reconnaissance »), et à avoir perçu ces problèmes de santé ou handicap comme ayant beaucoup influencé leur parcours de formation (35 % vs 25 %).

Limitations ressenties pendant leurs études par les enquêtés selon qu'ils aient ou non une reconnaissance administrative du handicap

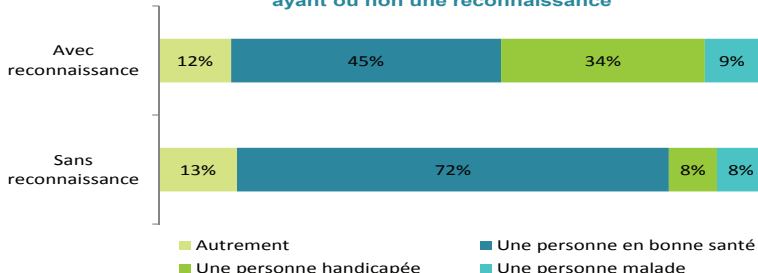


Lecture : 18 % des enquêtés possédant une reconnaissance administrative déclarent avoir rencontré souvent ou toujours des limitations pour se déplacer.

Enfin, ils sont un tiers à se définir principalement comme des personnes handicapées (vs 8 % pour les sans reconnaissance), et beaucoup moins nombreux à se considérer en bonne santé (45 % contre 72 %).

66 %
des anciens étudiants
handicapés ont une
reconnaissance
administrative de leur
handicap

Comparaison des modalités de définition de soi entre les individus ayant ou non une reconnaissance



Lecture : 34 % des enquêtés possédant une reconnaissance administrative de leur handicap se considèrent principalement comme des personnes handicapées.

De l'ensemble de ces réponses contrastées, il ressort que la permanence et/ou la prégnance des difficultés et des besoins de compensation, qui ont pu avoir une influence sur la scolarité (plus de scolarité en établissement spécialisé, plus de Bac pro) et sur les études supérieures (choix du lieu, interruptions...), conduisent à la demande de reconnaissance administrative de handicap¹¹.

¹⁰ Rappelons qu'un dixième de répondants (soit 46) indiquent avoir été inscrits en établissement spécialisé durant leur scolarité : 19 ayant des troubles sensoriels, 14 des troubles moteurs. Ils sont 32 à avoir obtenu par la suite un diplôme égal ou supérieur à la licence. Au moment de l'enquête, 18 d'entre eux sont en emploi, 13 à la recherche d'un emploi, 11 inactifs et 4 en reprise de formation.

¹¹ La loi du 11 février 2005 stipule que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».



Titres de reconnaissance et emploi

Sans surprise eu égard à ce qui précède, on trouve plus de personnes inactives ou en recherche d'emploi parmi celles ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.

Dans la même logique, si les professions et catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi sont très proches, les personnes ayant une reconnaissance administrative travaillent plus souvent à temps partiel (24 % contre 7 %), et bénéficient plus souvent d'un aménagement de leur poste de travail (42 % contre 4 %).

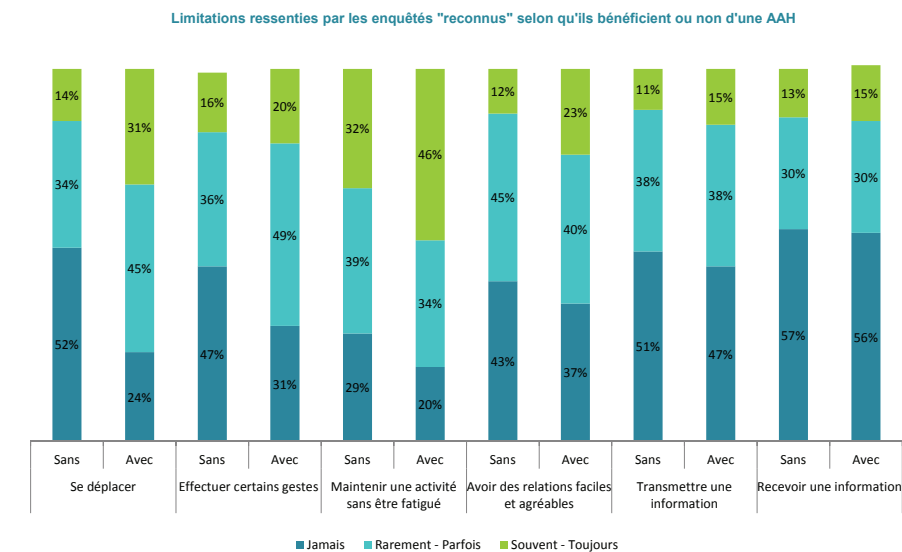
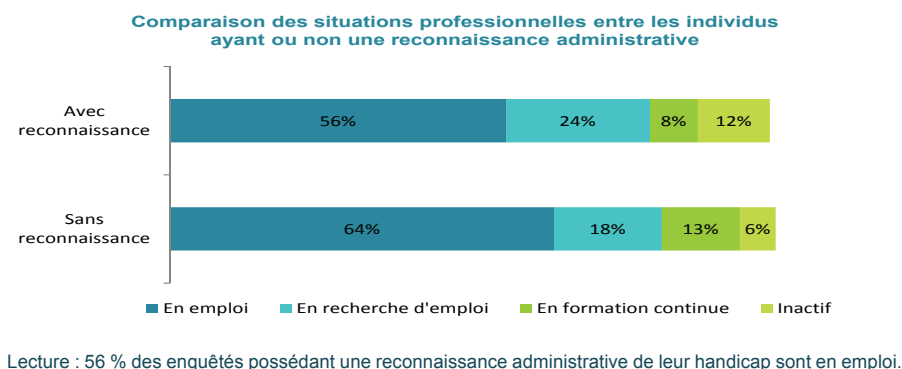
La reconnaissance la plus courante est la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), qui concerne 59 % des enquêtés « reconnus ».

Zoom sur les bénéficiaires de l'AAH

43 % des personnes enquêtées déclarant une reconnaissance administrative sont bénéficiaires de l'AAH¹², et ont, dans leur quasi-totalité, un autre titre de bénéficiaire (40 % sur les 43 %)¹³.

Les bénéficiaires de l'AAH sont légèrement moins diplômés, moins nombreux à être en emploi au moment de l'enquête.

Tout comme l'enquête met en évidence des incidences plus importantes du handicap chez les personnes reconnues administrativement, elle montre que ces incidences sont globalement accrues chez les bénéficiaires de l'AAH, qui sont encore plus nombreux à estimer que leur handicap est visible immédiatement, et à se définir comme des *personnes handicapées*.



Ils ressentent globalement plus de limitations dans leur vie quotidienne, notamment celles liées au déplacement.

Ils sont aussi plus souvent en recherche d'emploi (ils représentent 29 % des personnes interrogées mais 37 % des personnes en recherche d'emploi), et,

surtout, inactifs : on compte quatre fois plus d'inactifs parmi les bénéficiaires de l'AAH que parmi les bénéficiaires d'un autre titre de reconnaissance.

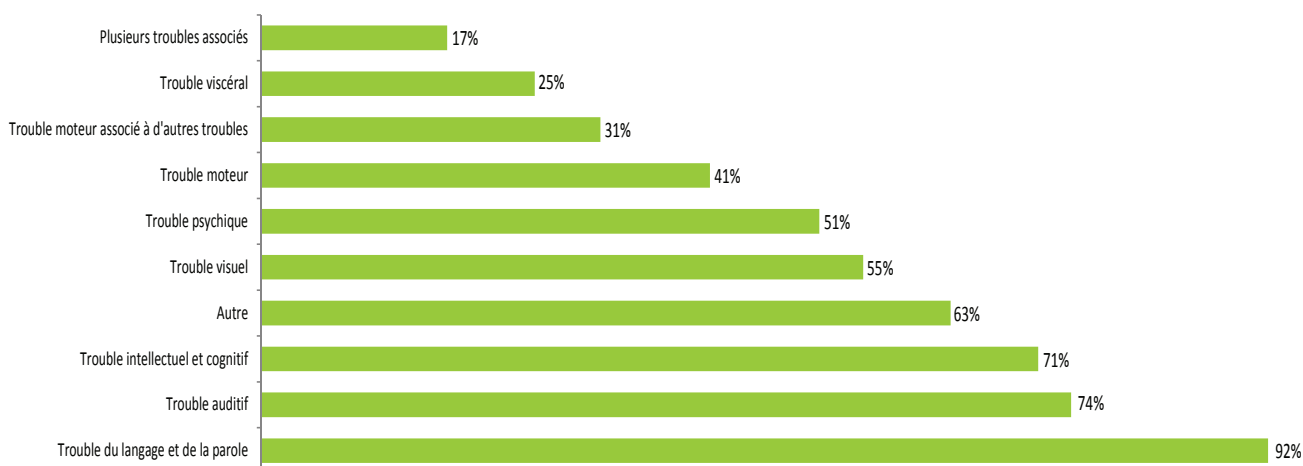
¹² Soit 29 % de l'ensemble des enquêtés
¹³ Même tendance observée dans la demande d'emploi des travailleurs handicapés : les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ayant une AAH seule ne représentent que 6 %.

Définition de soi et handicap

Les données qualitatives et les commentaires recueillis lors de l'enquête fournissent, au-delà des données quantitatives sur les parcours de formation puis vers l'emploi, des indications précieuses sur la façon dont les personnes se définissent et vivent leur handicap dans leur environnement.

Plus de la moitié des enquêtés (54 %) se définissent aujourd'hui comme des personnes majoritairement en bonne santé¹⁴ (92 % de ceux ayant des troubles du langage et de la parole), 25 % comme handicapées (plus particulièrement les personnes ayant un trouble moteur ou plusieurs troubles associés) et 9 % comme malades (notamment les personnes ayant un trouble viscéral).

Comparaison par troubles des individus se définissant comme des personnes en bonne santé



Lecture : 17 % des enquêtés ayant plusieurs troubles associés se considèrent principalement comme des personnes en bonne santé.

Le regard d'autrui n'est pas neutre sur le fait de se définir comme handicapé : plus le trouble ou la limitation est visible, plus les enquêtés se définissent comme des personnes handicapées. Ils sont 47 % à se définir ainsi quand leur handicap se voit immédiatement.

La part des répondants qui se considèrent « autrement » (13 %) n'est pas à négliger. Les commentaires et précisions que certains apportent (n=55), montrent les liens qui peuvent être opérés entre identité, état de santé au sens large et handicap.

Cinq d'entre eux distinguent bien les trois : s'ils reconnaissent leur « différence » en raison de leur handicap, de leurs « incapacités » et/ou « limites » relatives, ils n'associent pas automatiquement celui-ci à leur identité propre ou à leur état de santé.

« Bien sûr que je suis « handicapée », mais ce n'est pas la 1ère définition que je donnerais de moi-même ! Ne peut-on pas répondre à la fois « handicapée » et « en bonne santé » ? Après tout l'un n'empêche pas l'autre ».

Pour une dizaine d'enquêtés, le handicap est essentiellement lié à leur état de santé « fragile », à la « douleur », la « fatigue » et/ou aux « incapacités » et « difficultés » propres à leur condition physique « faible », « diminuée » et « limitée ».

En revanche, plus de la moitié (n=29) considèrent leur handicap comme partie intégrante de leur identité sociale. En raison de ce handicap, ils se déclarent « vulnérables » tant au plan physique, que psychologique et social ; le handicap peut être la cause d'un état émotionnel et affectif

¹⁴ Question : Aujourd'hui, vous diriez que vous vous considérez comme une personne : 1- En bonne santé ; 2- Malade ; 3- Handicapée ; 4- Autre, précisez

« *perturbé* » voire d'exclusion sociale et de « *résignation* » : « (Je suis quelqu'un) d'« *angoissé* », d'« *émotionnellement instable* », de « *trop différent* », d'« *inadapté* », « *je suis délaissé* ».

Ils peuvent toutefois, pour certains, faire la distinction entre ce handicap et leur santé : « *Je suis une personne ayant des problèmes de vue mais en bonne santé par ailleurs* » ; « *Je suis différente mais en bonne santé ; je suis dans un excellent état de santé même si je suis une personne non voyante* ».

D'autres enfin (n=10) associent le handicap à leur identité et/ou leur état de santé en fonction de la situation et/ou de l'environnement physique et social dans lequel ils se trouvent : « *cela dépend des jours* » ; « *[je suis] mi-normale, mi-handicapée* », « *en difficulté parfois* ».

Le poids de l'environnement dans la vie quotidienne

Entre 11 et 16 % des enquêtés disent ressentir des limitations dans la vie de tous les jours pour transmettre ou recevoir une information, effectuer certains gestes, se déplacer, etc. Le tiers a des difficultés à maintenir une activité sans être fatigués.

Ils ont pu préciser ces difficultés persistantes dans les réponses à la question ouverte sur la vie quotidienne : un environnement physique « *inadapté* » (n=34), un environnement social ou humain pesant (n=33) qui les amènent à faire reconnaître et/ou dissimuler leur handicap selon les « *contextes* » dans lesquels ils se trouvent...

Comme pour la recherche de stages, les difficultés dans la prise d'informations et la communication indispensable

au fonctionnement de « *la vie de tous les jours* », mais aussi, dans les déplacements, sont pointées, et considérées quelquefois comme bloquantes : il « *est difficile de recevoir une info* » : *il s'agit autant de lire un plan ou un nom de rue qu'une étiquette de prix au marché... mais aussi des infos que je rate sans le savoir comme une affiche de concert sur une vitrine* ».

Accumulées, ces difficultés sont une fois de plus associées à une « *fatigue chronique* » (n=11) tant physique que psychique, fatigue chronique amplifiée en raison de difficultés éprouvées dans les rapports sociaux avec l'« *entourage* » professionnel et/ou familial plus ou moins compréhensif. Les problèmes évoqués sont essentiellement expliqués par le poids du « *regard des autres* », d'autant plus si le handicap est invisible et donc « *inconnu* », « *oublié* » et/ou « *incompris* ».

« *C'est le problème du handicap qui ne se voit pas ou qui s'oublie ! Certaines personnes ont du mal à comprendre mes choix, notamment celui de ne pas travailler pour le moment alors que j'ai l'air en bonne santé, ou trouvent que mon projet d'entreprise n'avance pas très rapidement. Les gens en réelle bonne santé n'arrivent pas toujours à voir les difficultés que je peux avoir au quotidien (grande fatigue, rythme alimentaire compliqué...) et ont du mal à imaginer qu'à mon âge, je ne puisse pas travailler à temps plein ou avoir un enfant sans m'arrêter de travailler. J'ai l'impression parfois de passer pour quelqu'un de plus paresseux qu'handicapé* ».

Ces difficultés propres à l'environnement physique et social dans lequel ils évoluent se traduisent pour certains par de la « *souffrance* », de la « *peur* », ou les conduisent à « *s'isoler* », à chercher des moyens pour « *compenser* » (n=5) et/ou à développer

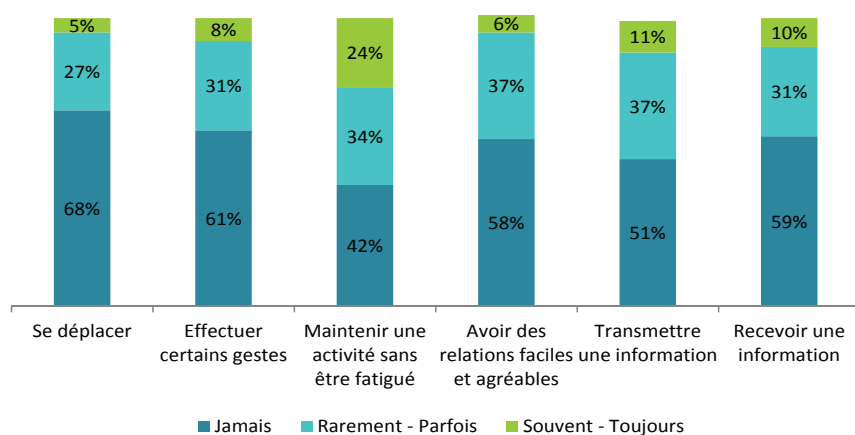
« *des systèmes D* », qui procèdent selon les cas d'une mise en visibilité du handicap, ou au contraire d'une dissimulation, afin de préserver son intégrité : « *ma maladie n'étant pas forcément visible au prime abord, je n'en parle quasiment jamais avec des collègues, seuls mes amis très proches et ma famille sont au courant* ». Selon les contextes, il s'agit de faire reconnaître ou de masquer son handicap pour faciliter au mieux son inclusion dans les différents espaces de sa vie sociale et professionnelle.

Un tiers des enquêtés connaît une fatigabilité qui pèse dans la vie quotidienne

Des difficultés moins importantes dans leur travail

Qu'en est-il pour les personnes exerçant un emploi ? Déclarent-elles, dans le cadre de leur activité, plus de limitations ? Il apparaît que les individus sont un peu moins nombreux à ressentir des difficultés liées aux déplacements (-11 points), aux gestes (-9 points), aux relations avec les autres (-7 points) et à la fatigue (-6 points) dans le cadre de leur activité de travail que dans la vie de tous les jours. En revanche, les limitations attachées à la communication (transmettre ou recevoir une information) sont mentionnées dans les mêmes proportions.

Limitations ressenties dans le cadre du travail par les enquêtés au moment de l'enquête



Lecture : 5 % des enquêtés déclarent ressentir, dans le cadre de leur travail, souvent ou toujours des limitations pour se déplacer.

28 % des enquêtés en emploi disposent d'un aménagement « officiel » de leur poste de travail : il s'agit majoritairement d'aides techniques (76 %). Un petit nombre dispose d'aides humaines (21 %) et d'aménagements du temps de travail (22 %).

Conclusion

Finies les études durant lesquelles ils étaient des « étudiants handicapés », tous les enquêtés n'ont pas fait la démarche de reconnaissance administrative de leur handicap. 66 % ont un (ou plusieurs) titre(s) de bénéficiaire de l'obligation d'emploi, alors que 69 % sont en emploi ou en formation continue, 22 % en recherche d'emploi, et que 10 % seulement déclarent ne pas rechercher d'emploi. Seul un tiers des enquêtés se définit comme « personne handicapée » (25 %) ou « malade » (9 %).

Les personnes « reconnues » ont ressenti pendant leurs études et ressentent dans la vie quotidienne globalement plus de limitations, ont des handicaps plus souvent vécus comme visibles, et leurs situations de travail sont plus souvent adaptées (aménagement du poste ou du temps de travail). La figure de l'étudiant ayant un trouble du langage et de la parole (comme la dyslexie par exemple) est prégnante parmi les jeunes n'ayant pas demandé de reconnaissance. Toutefois, au travers des limitations ressenties et déclarées sur les différents temps de leur parcours par ces non bénéficiaires de l'obligation d'emploi, apparaît une catégorie hétérogène, qui ne s'arrête pas aux jeunes ayant des troubles « dys ».

L'équipe de recherche SantESih

L'équipe de recherche pluridisciplinaire « Santé, Education et Situations de Handicap » (SantESih) de l'université de Montpellier, regroupe 8 enseignants chercheurs titulaires (professeurs et maîtres de conférences) en sociologie, ingénierie sociale, sciences politiques et anthropologie.

Une des recherches menées par le laboratoire vise à appréhender le monde professionnel dans ses rapports avec le handicap, en questionnant en particulier l'influence du niveau de qualification et des types de déficiences sur l'accès à l'emploi.

sant^{ES}ih